



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 février 2002  
Français  
Original:

---

### Commission de la condition de la femme

#### Quarante-sixième session

4-15 mars 2002

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale  
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : bilan  
de l'intégration dans les organismes des Nations Unies**

### **Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Conformément à la résolution 56/126 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2001, le présent rapport contient des renseignements sur la représentation des femmes au Secrétariat et dans les autres organismes des Nations Unies ainsi que des éléments d'information sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de parité en matière de dotation en effectifs de ces organismes. Au 30 novembre 2001, 40,4 % des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur soumis à la répartition géographique au Secrétariat étaient occupés par des femmes. Les femmes représentaient 34,6 % des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur du groupe plus important de fonctionnaires du Secrétariat, titulaires d'un engagement d'au moins un an.

---

\* E/CN.6/2002/1.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-6	4
II. Mise à jour des statistiques .....	7-16	5
III. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de parité entre les sexes en matière de dotation en effectifs des organismes des Nations Unies .....	17-18	7
IV. Programme de travail pour 2002 .....	19-21	8
Tableaux		
1. Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'au moins un an au Secrétariat, par département ou bureau et par classe, au 30 novembre 2001 .....		10
2. Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique au Secrétariat, par département ou bureau et par classe, au 30 novembre 2001 .....		13
3. Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique au Secrétariat, aux 31 décembre 2000, 30 juin 2001 et 30 novembre 2001 .....		16
4. Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'au moins un an au Secrétariat, aux 31 décembre 2000, 30 juin 2001 et 30 novembre 2001 .....		16
5. Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat titulaires d'un engagement d'au moins un an, affectés à des missions de maintien de la paix ou à d'autres missions spéciales (Division de l'administration et de la logistique des missions/Département des opérations de maintien de la paix), aux 1er janvier 2000, 30 juin 2001 et 30 novembre 2001 .....		17
6. Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'au moins un an, aux 30 juin 1998, 31 décembre 1999 et 30 novembre 2001 .....		18

## Sigles

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCS	Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
COCOVINU	Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUN	Office des Nations Unies à Nairobi
ONUW	Office des Nations Unies à Vienne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

## I. Introduction

1. Au paragraphe 11 de sa résolution 56/127 du 19 décembre 2001 intitulée « Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte à la Commission de la condition de la femme, à sa quarante-sixième session, de l'application de cette résolution, notamment en incluant dans son rapport des statistiques à jour sur le nombre et la proportion de femmes qui occupent des postes à tous les niveaux dans les diverses unités administratives de chacun des organismes des Nations Unies. Au paragraphe 2, l'Assemblée a réaffirmé qu'il était urgent de réaliser la parité entre les sexes dans toutes les catégories de postes du système des Nations Unies, en particulier aux postes de rang élevé et de direction, tout en respectant pleinement le principe d'une répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et en tenant compte du fait que les femmes originaires de certains pays, en particulier des pays en développement et de pays en transition, continuaient de ne pas être représentées ou d'être sous-représentées. Au paragraphe 4, l'Assemblée a constaté avec regret que l'objectif de la parité entre les sexes n'avait pas été atteint à la fin de 2000 et a demandé instamment au Secrétaire général d'intensifier ses efforts pour que des progrès sensibles soient faits sur cette voie dans l'avenir proche.

2. Au paragraphe 3 c), l'Assemblée générale a noté avec satisfaction l'inclusion de l'objectif d'un meilleur équilibre entre les sexes dans les plans d'action concernant la gestion des ressources humaines des différents départements et bureaux et a encouragé la poursuite de la coopération, notamment par la mise en commun des meilleures pratiques entre les chefs de département et de bureau, la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et le Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat dans l'exécution des plans comportant des objectifs et stratégies spécifiques visant à améliorer la représentation des femmes dans les différents départements.

3. Au paragraphe 6 c), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à suivre de près les progrès que feraient les départements et bureaux vers la réalisation de la parité entre les sexes, de veiller à ce que la proportion de nominations et de promotions de

femmes possédant les qualifications requises ne soit pas inférieure à 50 % du total des nominations et promotions jusqu'à ce que l'objectif de la parité entre les sexes soit atteint, y compris grâce à l'application rigoureuse des mesures spéciales en faveur des femmes, et d'évaluer le comportement professionnel des cadres administratifs en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés en vue d'améliorer la représentation des femmes.

4. Au paragraphe 6 a), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer des méthodes de recrutement novatrices afin de sélectionner et d'attirer des candidates possédant les qualifications requises, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, dans d'autres États Membres non représentés ou sous-représentés au Secrétariat et dans des domaines où les femmes sont sous-représentées. Au paragraphe 6 b), elle a incité les organismes des Nations Unies et leurs bureaux et départements à avoir davantage recours aux systèmes informatiques et aux autres moyens habituels pour faire connaître les possibilités d'emploi qui s'offrent aux femmes et à mieux coordonner les listes de candidates auxquelles il pourrait être fait appel. Au paragraphe 10 a), elle a engagé vivement les États Membres à soutenir les efforts que faisaient l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées pour atteindre l'objectif de la parité entre les sexes, particulièrement aux postes de rang élevé et de direction, en présentant régulièrement la candidature d'un plus grand nombre de femmes aux postes vacants dans les organismes des Nations Unies, y compris dans les domaines où elles étaient sous-représentées, tels que le maintien de la paix, la consolidation de la paix et autres domaines généralement peu féminisés, et en proposant des sources de recrutement nationales qui aideraient les organismes des Nations Unies à trouver des candidates réunissant les conditions requises.

5. Au paragraphe 6 e), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'intensifier l'action qu'il menait pour créer, dans les limites des ressources existantes, un milieu de travail respectueux des sexospécificités et répondant aux besoins de tous les fonctionnaires, hommes et femmes, notamment en prévoyant des dispositions qui introduisent de la souplesse en ce qui concerne les horaires et le lieu de travail ainsi que les soins aux enfants et aux personnes âgées, en fournissant aux futurs candidats et aux futures candidates ainsi qu'aux fonctionnaires nouvellement

recrutés davantage d'informations sur les possibilités d'emploi de leur conjoint, en appuyant les activités des réseaux et des organisations de femmes au sein du système des Nations Unies et en offrant à tous les départements, bureaux et lieux d'affectation des possibilités de formation à la prise de conscience des sexospécificités. Au paragraphe 6 f), l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de renforcer encore les dispositions visant à lutter contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, en veillant à ce que soient strictement respectées les directives concernant l'application de ces dispositions au Siège et dans les bureaux extérieurs, y compris ceux des opérations de maintien de la paix.

6. Du fait de l'intervalle séparant la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et le début de la quarante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, le présent rapport met à jour les données contenues dans les rapports du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies (A/56/472) et sur la composition du Secrétariat (A/56/512). On y trouvera les statistiques les plus récentes sur la représentation des femmes et des hommes au Secrétariat (au 30 novembre 2001) ainsi que des éléments d'information concernant le programme de travail pour 2002.

## II. Mise à jour des statistiques

### Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur au Secrétariat

7. Le tableau 1 se rapporte à la répartition par sexe de tous les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'au moins un an, y compris : a) les fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique; b) les fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales; c) les fonctionnaires occupant des postes de maintien de la paix ou des postes financés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; et d) les fonctionnaires dont l'engagement ne vaut que pour l'affectation à un bureau, à une mission, à un fonds ou à un programme bien précis. Les fonctionnaires des

trois dernières catégories ne sont pas soumis au système de fourchettes souhaitables servant à établir les estimations relatives à la représentation des différents États Membres. On trouvera au tableau 2 la répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur appartenant à l'ensemble plus restreint des fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique.

### Fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique

8. La proportion de femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique n'a que faiblement augmenté depuis le 1er janvier 2001, passant de 39,9 % à 40,4 % (voir tableau 3). Au 30 novembre 2001, on recensait 989 femmes sur un total de 2 447 fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, contre 957 femmes sur les 2 400 fonctionnaires occupant ce type de postes au 31 décembre 2000. Au cours de cette période, le pourcentage des femmes occupant des postes de décision et de direction (D-1 et au-delà) a légèrement augmenté, passant de 32,8 % à 33,2 %. Au cours de l'année écoulée, les progrès accomplis en matière de représentation des femmes à ces classes ont ralenti en raison de l'accroissement de la représentation des hommes à la classe D-1. Si le nombre de femmes à la classe D-1 est passé de 78 en décembre 2000 à 85 en novembre 2001, la proportion de femmes à cette classe a diminué, passant de 39 % à 38,1 % du fait de l'augmentation plus grande du nombre d'hommes à cette classe.

### Fonctionnaires titulaires d'un engagement d'au moins un an

9. Dans l'ensemble plus large des fonctionnaires titulaires d'un engagement d'au moins un an, la proportion de femmes a diminué, passant de 35,5 % en décembre 2000 à 34,6 % en juin 2001. Au 30 novembre 2001, la proportion des femmes est restée inchangée à 34,6 % (voir tableau 4). Ce recul de presque 1 point de pourcentage pendant l'année écoulée fait suite à la diminution de 1,3 point de pourcentage intervenue en 2000 (de 36,8 % à 35,5 %).

10. Le recul est essentiellement imputable à l'accroissement sensible du nombre de fonctionnaires titulaires d'un engagement d'au moins un an affectés à des missions de maintien de la paix ou à d'autres missions spéciales, intervenu entre le 1er janvier 2000 et le 30 juin 2001 (voir tableau 5). Au cours de cette période, le nombre de fonctionnaires titulaires d'un engagement d'au moins un an affectés à des missions de maintien de la paix ou à d'autres missions spéciales est passé de 383 à 1 415. Sur les 1 032 personnes entrant dans cette majoration, on comptait 790 hommes (76,6 %) contre 242 femmes (23,4 %).

11. Depuis le 30 juin 2001, il y a eu une légère diminution du nombre de fonctionnaires titulaires d'un engagement d'au moins un an affectés à des missions de maintien de la paix, qui est passé de 1 415 à 1 378. Au 30 novembre 2001, la proportion de femmes dans ce groupe était de 24,3 %<sup>1</sup>. Sur les 91 fonctionnaires de la classe D-1 et au-delà affectés à des missions de maintien de la paix, 6 seulement (6,6 %) étaient des femmes, toutes à la classe D-1.

12. Depuis juin 1998, date à laquelle les statistiques ventilées par sexe concernant l'ensemble plus large des fonctionnaires titulaires d'un engagement d'au moins un an ont été publiées initialement, l'augmentation en pourcentage la plus importante dans la représentation des femmes a été à la classe D-1 (voir tableau 6). Le nombre de femmes à cette classe est passé de 65 en juin 1998 à 89 en décembre 2000, soit de 23,7 % à 30,3 %. Toutefois, les progrès ont ralenti au cours de l'année écoulée. Bien que le nombre de femmes à la classe D-1 soit passé de 89 à 97 en novembre 2001, la proportion de femmes à cette classe est tombée à 29,6 % en raison de l'augmentation plus importante du nombre d'hommes à cette classe. Depuis décembre 2000, la représentation des femmes aux postes de direction et de décision (D-1 et au-delà) n'a que très faiblement progressé, passant de 24,6 % à 24,7 % au 30 novembre 2001.

13. Dans le rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat pour 1999 (A/54/279 et Corr.1), le Bureau de la gestion des ressources humaines a estimé que le Secrétariat n'atteindrait pas l'égalité dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur avant 2012 (voir par. 46). Cette projection était fondée sur l'hypothèse que la représentation des femmes continuerait de progresser à raison de 1 % environ par an. Compte tenu de la baisse de 2,2 points de pourcentage enregistrée en

matière de représentation des femmes au cours des deux dernières années, cette projection n'est plus valable. Bien que cette baisse soit imputable à l'expansion des opérations de maintien de la paix, pour lesquelles il s'est avéré difficile de trouver et d'intéresser un nombre suffisant de candidates possédant les qualifications requises, les progrès en matière de représentation des femmes dans les autres départements et bureaux du Secrétariat ont également marqué le pas au cours de l'année écoulée. Si l'on exclut du groupe des fonctionnaires titulaires d'un engagement d'au moins un an ceux qui sont affectés à des missions de maintien de la paix, la représentation des femmes n'a changé que de façon marginale, passant de 38,1 % en décembre 2000 à 38 % en novembre 2001.

14. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies (A/56/472), des mesures sont prises pour assurer qu'on accorde une attention plus systématique aux questions de sexospécificités en ce qui concerne le recrutement du personnel des opérations de maintien de la paix. Si l'établissement d'une liste centrale sur l'Intranet/Internet pour les candidats civils et de principes directeurs visant à assurer un meilleur équilibre entre les sexes et une meilleure répartition géographique constituent des éléments importants de la stratégie mondiale de dotation en effectifs du Secrétaire général pour les opérations de maintien de la paix, le succès de ces initiatives passe par des efforts résolus de la part du Secrétariat pour élargir les sources de personnel à partir desquelles des candidates qualifiées pourront être recrutées. L'engagement et le soutien actif des États Membres seront également déterminants.

### **Femmes occupant des postes de la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées**

15. Les femmes sont majoritaires dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées (4 124 femmes contre 2 814 hommes). Toutefois, si les femmes représentent 62,6 % des agents des services généraux (4 090 femmes sur un total de 6 532 agents), elles sont sous-représentées parmi les agents du Service de sécurité et ceux des corps de métier, dont elles ne constituent respectivement que 8,5 % (17 sur 200 agents) et 3,1 % (6 sur 191 agents) respectivement.

### **Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les organismes des Nations Unies**

16. Comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 55/69 du 4 décembre 2000, des statistiques sur la répartition par sexe, au 1er janvier 2000, des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur de toutes les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies lui ont été présentées (voir A/56/472). Elles provenaient de l'ancien Comité administratif de coordination (CAC), désormais dénommé Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS), qui publie chaque année des statistiques concernant le personnel des organismes des Nations Unies et procède actuellement à la vérification des statistiques relatives au personnel des diverses organisations, au 1er janvier 2001, dont la publication est prévue pour le printemps 2002. Les statistiques sur la répartition par sexe, au 1er janvier 2001, du personnel de toutes les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies figureront également dans le rapport que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée lors de sa cinquante-septième session.

### **III. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de parité entre les sexes en matière de dotation en effectifs des organismes des Nations Unies**

17. Le Secrétaire général rend compte chaque année à l'Assemblée générale, à la Commission de la condition de la femme et au Conseil économique et social des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes<sup>2</sup>, et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup> ». La Commission est saisie du rapport le plus récent à sa session en cours (E/CN.6/2002/2). Le rapport portait essentiellement sur les progrès accomplis en matière

d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les organismes des Nations Unies, les informations sur les progrès réalisés dans l'application des politiques d'égalité en matière de dotation en effectifs et de gestion des différentes organisations sont fournies ci-après.

18. La majorité des organismes des Nations Unies ont fixé des objectifs pour l'amélioration de la représentation des femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

- En 2001, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) s'est fixé pour objectif minimal d'accroître la représentation des femmes d'au moins 1 % chaque année de 2001 à 2010. Le Secrétaire général de cette organisation a prié les responsables de ses bureaux extérieurs de poursuivre leurs efforts en vue de trouver des candidates possédant les qualifications requises. Le service du personnel de l'OACI s'emploie également à trouver des candidates dans les administrations nationales de l'aviation civile et parmi les participantes aux réunions de l'OACI.
- L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a signalé que des progrès avaient été accomplis en matière de représentation des femmes aux postes de décision avec la nomination d'une directrice générale adjointe et la promotion de deux femmes à la classe D-2 en 2001.
- Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a présenté à la Conférence générale de l'AIEA en septembre 2001 son rapport biennal sur les femmes au Secrétariat (GOV/2001/39-GC(45)/22) dans lequel il a indiqué les problèmes que rencontrait l'Agence dans les efforts qu'elle déployait pour améliorer la représentation des femmes et prié les États membres d'aider activement à recruter des candidates.
- En novembre 2001, le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui comprend les principaux programmes, fonds et agences des Nations Unies, ainsi que les départements du Secrétariat, a décidé de maintenir l'objectif de la parité entre les sexes pour la sélection des femmes dans toutes les organisations membres du Groupe et a réaffirmé que le principe selon lequel 50 % des candidats proposés par les organisations

membres pour subir l'évaluation des compétences pour les postes de coordonnateur résident doivent être des femmes.

- Au cours de l'année écoulée, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a redoublé d'efforts pour atteindre l'objectif de la parité entre les sexes en matière de dotation en effectifs de l'organisation : 29 des 56 fonctionnaires (51,8 %) figurant sur le tableau d'avancement pour les postes de la classe P-2 à la classe D-1 étaient des femmes, tout comme 10 des 19 fonctionnaires (52,6 %) recrutés par l'intermédiaire du programme de perfectionnement des cadres du PNUD pour les jeunes cadres dans le domaine du développement. Au 30 septembre 2001, 27 des 115 fonctionnaires (23,5 %) occupant des postes de représentant résident du PNUD et de coordonnateur résident des Nations Unies étaient des femmes.

#### IV. Programme de travail pour 2002

19. En 2002, la priorité sera accordée à la formulation de stratégies visant à élargir l'offre de candidates pour les postes vacants au Secrétariat, y compris pour les missions de maintien de la paix et autres missions spéciales. Une attention particulière sera accordée à la recherche de candidates dans les États Membres qui ne sont pas représentés ou qui sont sous-représentés au Secrétariat et dans les domaines où les femmes sont sous-représentées. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme travaillera également en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'établissement de directives visant à faire en sorte que les critères de sélection accordent l'attention voulue à l'équilibre entre les sexes et à la répartition géographique.

20. Dans le cadre du plan d'action concernant la gestion des ressources humaines pour 2001-2002, les chefs de département et de bureau ont fixé des objectifs pour le choix de candidates pendant la période du plan. Au cours de l'année à venir, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme procéderont à une évaluation des résultats obtenus par les départements et les bureaux dans la réalisation de ces objectifs en 2001. Compte tenu de la

baisse de la proportion de femmes à la classe D-1, une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la représentation des femmes à cette classe et on s'emploiera également à déterminer les causes profondes éventuelles de cette baisse. Des informations sur les résultats obtenus par chaque département seront incluses dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

21. Au cours de l'année à venir, la priorité sera aussi accordée à l'amélioration et à la rationalisation des politiques des Nations Unies visant à empêcher et à gérer le harcèlement, notamment le harcèlement sexuel. Ces politiques font actuellement l'objet d'un examen par un groupe de travail interinstitutions créé en juin par la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. D'autres éléments de la stratégie du Secrétaire général pour assurer la parité qui seront mis en oeuvre au cours de l'année à venir concernent notamment des mesures visant à améliorer les politiques permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Le Bureau de la gestion des ressources humaines procédera à une enquête mondiale auprès du personnel du Secrétariat pour obtenir des informations sur les conditions de vie et de travail qui préoccupent le plus les fonctionnaires. Les résultats de cette enquête seront examinés en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel.

#### Notes

<sup>1</sup> S'agissant des statistiques sur la représentation des fonctionnaires affectés aux missions de maintien de la paix et autres missions spéciales, il convient de souligner que le nombre de fonctionnaires titulaires d'un engagement d'au moins un an ne représente qu'une fraction des effectifs totaux des missions. Au 30 novembre 2001, un total de 1 894 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient en poste dans des missions de maintien de la paix et autres missions spéciales. Sur ce nombre, 516 fonctionnaires (27,2 %) étaient titulaires d'un engagement de moins d'un an. Sur ce dernier total, 140 fonctionnaires (27,1 %) étaient des femmes. Les femmes représentaient 25,1 % de l'effectif total d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur affectés à des missions.

<sup>2</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

<sup>3</sup> Voir résolution S-23/3, annexe.

## **Abréviations utilisées dans les tableaux**

BCDPC	Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
COCOVINU	Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUN	Office des Nations Unies à Nairobi
ONUV	Office des Nations Unies à Vienne
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

Tableau I  
**Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'au moins un an au Secrétariat, par département ou bureau et par classe, au 30 novembre 2001**

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Pourcentage de femmes	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
	Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total			
Commissions régionales																						
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux			1						1	1	1	4										
Département de la gestion	1		2		3	2	4	7	3	4	2	2	1	3								
Bureau de la planification des programmes du budget et de la comptabilité																						
(Département de la gestion)	1		4		2	3	8	8	15	20	15	16	5	8								
Département de l'information			5	1	7	8	22	13	31	33	31	43	19	20								
Bureau de la gestion des ressources humaines (Département de la gestion)			1	1	2	3	1	6	9	14	10	7	4	3								
Département des affaires économiques et sociales	1		1	1	7	2	16	14	31	25	35	42	26	21	16	18						
Bureau des affaires juridiques	1		2	1	4	3	12	5	12	8	9	13	5	11								
Organes interinstitutions			2		3		1	2		2	1	2										
Haut Commissariat aux droits de l'homme	1		2	2	1	3	7	7	18	6	14	17	6	8								
Cabinet du Secrétaire général	1	1	1	1	3	4	2	6	1	5	3	3	6	1								
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	1		3		7	7	62	41	130	82	112	91	10	10								
Commission d'indemnisation des Nations Unies	1		2		4		4	3	7	7	41	20	14	21	1							
BCDPC	1		1	1	12	2	23	5	25	14	12	19	3	11								
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés	1								1	1	1	1	1	1								

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Pourcentage de femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
	Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		
Bureau chargé du Programme Iraq	1		1		1		1		2	1	3	3	3	2	1	2	12	8	20		40,0
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	1		3	1	5		11	4	10	5	10	10	10	10	2	7	42	27	69		39,1
BSCI	1		1		2	2	7	3	22	12	10	6	5	6	5	6	47	30	77		39,0
CESAO	1		1		5	2	17	3	22	6	8	13	3	6	3	6	55	32	87		36,8
CEPALC	1		1		5	6	15	5	32	16	22	16	18	11	11	11	94	54	148		36,5
ONUV			1	1	2	2	10	8	31	14	15	9	4	2	2	2	63	36	99		36,4
ONUG	1		2		8	2	29	25	85	45	79	37	9	9	9	9	211	120	331		36,3
ONUN					2		3		25	9	17	15	9	7	7	7	56	31	87		35,6
Département des affaires politiques	2		3	7	2	8	6	14	12	19	8	11	8	6	3	1	71	39	110		35,5
Département des affaires de désarmement	1		2		1	1	4	4	4	2	4	2	4	1	1	1	17	9	26		34,6
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité					1		2	1	2	1	2	1	2	1	1	1	4	2	6		33,3
PNUE	1		1	9	1	31	6	39	9	68	27	50	35	10	15	1	209	94	303		31,0
CNUCED	1		1	2	11	2	33	8	32	13	32	25	17	10	10	10	129	58	187		31,0
CESAP	1			1	9	2	18	5	38	11	31	14	11	15	15	15	108	48	156		30,8
Département des opérations de maintien de la paix	2		2	3	7	2	14	8	79	23	57	33	4	8	8	8	168	74	242		30,6
CEA	1			1	12	2	27	5	29	18	36	17	11	5	5	5	116	48	164		29,3
CEE			1		4	3	16	5	23	6	17	8	6	5	5	5	67	27	94		28,7
CNUEH			1		3	1	7	3	14	4	13	3	4	4	4	4	41	16	57		28,1
Bureau des services centraux d'appui (Département de la gestion)			1	2	6	2	16	3	21	10	26	7	9	6	6	6	81	28	109		25,7
Division de l'administration et de la logistique des missions (Département des opérations de maintien de la paix)	8		18	20	39	6	107	13	325	78	362	128	157	92	92	92	1 043	335	1 378		24,3

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Pourcentage de femmes	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
	Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total			
COCOVINU	1				4	3	13	1	11	1	6	3							35	8	43	18,6
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>33</b>	<b>4</b>	<b>87</b>	<b>21</b>	<b>231</b>	<b>97</b>	<b>592</b>	<b>252</b>	<b>192</b>	<b>548</b>	<b>083</b>	<b>649</b>	<b>370</b>	<b>328</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>3 627</b>	<b>1 921</b>	<b>5 548</b>	<b>34,6</b>

Source : Service de la planification informatisée des ressources humaines et des systèmes intégrés de gestion.



Département/bureau	SGA		SSG		D-1		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Pourcentage de femmes	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
	Total																	
Bureau des affaires juridiques	1	1	1	1	4	3	11	5	10	6	9	10	5	11	43	36	79	45,6
PNUE	1				2	1	1	3	2	1	1				10	8	18	44,4
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	1				2	1	5	9	4	5	4	7	9	2	31	24	55	43,6
Cabinet du Secrétaire général	1	1	1	1	2	3	4	2	5	1	4	1	4	17	13	30	43,3	
Division de l'administration et de la logistique des missions (Département des opérations de maintien de la paix)					4	3	8	1	8	7	12	10	4	3	36	24	60	40,0
Bureau chargé du Programme Iraq	1						1	1		1	1			3	2	5	40,0	
BSCI	1				1	2	6	3	16	9	9	5	4	5	37	24	61	39,3
Département des affaires politiques	1	2			5	2	8	11	9	16	8	7	3	3	54	35	89	39,3
ONUG	1				1	7	2	7	4	14	9	18	13	7	54	35	89	39,3
ONUN					1		2		4	4	4	2	2	2	13	8	21	38,1
BCDPC	1				3	1	13		14	10	8	8	1	6	41	25	66	37,9
CESAO		1			5	2	17	3	19	5	6	11	3	6	50	29	79	36,7
Département des affaires de désarmement	1				2	1	4	4	4	2	4	1	1	1	17	9	26	34,6
CEPALC	1				5	6	14	5	30	14	21	13	17	9	89	47	136	34,6
ONUV					1	1	2	8	2	7	3	4	5	3	25	13	38	34,2
CESAP	1				9	2	16	5	33	9	24	13	9	15	92	45	137	32,8
CNUCED	1		1		11	2	33	8	32	13	31	24	17	10	128	57	185	30,8
CNUEH			1		2	1	3	1	10	4	7	1	1	2	23	10	33	30,3
CEA	1				12	2	27	5	26	16	30	16	9	4	105	44	149	29,5
CEE					4	3	16	5	23	6	17	5	6	5	67	24	91	26,4

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Pourcentage de femmes	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
	Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total			
Bureau des services centraux d'appui (Département de la gestion)	1				2	2	5	2	12	3	18	8	18	4	9	6			65	23	88	26,1
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité							1	2			1								3	1	4	25,0
Commission d'indemnisation des Nations Unies																						
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés																						
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>51</b>	<b>17</b>	<b>138</b>	<b>85</b>	<b>316</b>	<b>153</b>	<b>428</b>	<b>274</b>	<b>339</b>	<b>287</b>	<b>156</b>	<b>166</b>			<b>1 458</b>	<b>989</b>	<b>2 447</b>	<b>40,4</b>

Source : Service de la planification informatisée des ressources humaines et des systèmes intégrés de gestion.

Tableau 3  
**Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs  
 et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis  
 à la répartition géographique au Secrétariat, aux 31 décembre 2000,  
 30 juin 2001 et 30 novembre 2001**

Classe	31 décembre 2000			30 juin 2001			30 novembre 2001		
	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes
SGA	19	3	13,6	19	4	17,4	18	3	14,3
SSG	14	4	22,2	13	4	23,5	12	4	25,0
D-2	54	17	23,9	56	17	23,3	51	17	25,0
D-1	122	78	39,0	132	82	38,3	138	85	38,1
P-5	308	152	33,0	312	149	32,3	316	153	32,6
P-4	418	246	37,0	422	266	38,7	428	274	39,0
P-3	333	288	46,4	347	286	45,2	339	287	45,8
P-2	175	169	49,1	161	175	52,1	156	166	51,6
P-1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 443</b>	<b>957</b>	<b>39,9</b>	<b>1 462</b>	<b>983</b>	<b>40,2</b>	<b>1 458</b>	<b>989</b>	<b>40,4</b>

Source : Service de la planification informatisée des ressources humaines et des systèmes intégrés de gestion.

Tableau 4  
**Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs  
 et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement  
 d'au moins un an au Secrétariat, aux 31 décembre 2000, 30 juin 2001  
 et 30 novembre 2001**

Classe	31 décembre 2000			30 juin 2001			30 novembre 2001		
	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes
SGA	32	3	8,6	30	4	11,8	30	3	9,1
SSG	30	4	11,8	33	4	10,8	33	4	10,8
D-2	89	20	18,3	92	20	17,9	87	21	19,4
D-1	205	89	30,3	225	97	30,1	231	97	29,6
P-5	543	244	31,0	582	244	29,5	592	252	29,9
P-4	1 075	500	31,7	1 175	538	31,4	1 192	548	31,5
P-3	937	613	39,5	1 072	628	36,9	1 083	649	37,5
P-2	331	305	48,0	380	351	48,0	370	328	47,0
P-1	7	7	50,0	13	20	60,6	9	19	67,9
<b>Total</b>	<b>3 249</b>	<b>1 785</b>	<b>35,5</b>	<b>3 602</b>	<b>1 906</b>	<b>34,6</b>	<b>3 627</b>	<b>1 921</b>	<b>34,6</b>

Source : Service de la planification informatisée des ressources humaines et des systèmes intégrés de gestion.

Tableau 5  
**Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat titulaires d'un engagement d'au moins un an, affectés à des missions de maintien de la paix ou à d'autres missions spéciales (Division de l'administration et de la logistique des missions/Département des opérations de maintien de la paix), aux 1er janvier 2000, 30 juin 2001 et 30 novembre 2001**

Classe	1er janvier 2000			30 juin 2001			30 novembre 2001		
	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes
SGA	4	–	0,0	8	–	0,0	8	–	0,0
SSG	7	–	0,0	17	–	0,0	18	–	0,0
D-2	8	1	11,1	21	–	0,0	20	–	0,0
D-1	18	1	5,3	38	7	15,6	39	6	13,3
P-5	39	4	9,3	107	12	10,1	107	13	10,8
P-4	72	20	21,7	342	87	20,3	325	78	19,4
P-3	87	44	33,6	358	124	25,7	362	128	26,1
P-2	38	35	47,9	163	102	38,5	157	92	36,9
P-1	2	3	60,0	11	18	62,1	7	18	72,0
<b>Total</b>	<b>275</b>	<b>108</b>	<b>28,2</b>	<b>1 065</b>	<b>350</b>	<b>24,7</b>	<b>1 043</b>	<b>335</b>	<b>24,3</b>

Source : Service de la planification informatisée des ressources humaines et des systèmes intégrés de gestion.

Tableau 6  
**Répartition par sexe des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs  
 et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un engagement d'au moins  
 un an, aux 30 juin 1998, 31 décembre 1999 et 30 novembre 2001**

Classe	30 juin 1998			31 décembre 1999			30 novembre 2001		
	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes
SGA	24	3	11,1	25	2	7,4	30	3	9,1
SSG	20	3	13,0	22	3	12,0	33	4	10,8
D-2	78	18	18,8	75	21	21,9	87	21	19,4
D-1	209	65	23,7	194	77	28,4	231	97	29,6
P-5	483	200	29,3	498	230	31,6	592	252	29,9
P-4	868	414	32,3	883	456	34,1	1 192	548	31,5
P-3	737	480	39,4	783	526	40,2	1 083	649	37,5
P-2	299	249	45,4	257	275	51,7	370	328	47,0
P-1	5	9	64,3	2	6	75,0	9	19	67,9
<b>Total</b>	<b>2 723</b>	<b>1 441</b>	<b>34,6</b>	<b>2 739</b>	<b>1 596</b>	<b>36,8</b>	<b>3 627</b>	<b>1 921</b>	<b>34,6</b>

Source : Service de la planification et des systèmes de gestion informatisée des ressources humaines.